

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 2026**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration
En exercice : 13 Présents : 12 Administrateur(s) excusé et représenté : 1 Administrateur(s) excusé et non représenté : 0
Votes Pour : 13 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 7 mai à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 30 avril 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAI KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Elodie MIQUEL, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER
Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN, Brice RAMONDENC

Administrateur excusé et représenté :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.004 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Vu l'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) qui introduit l'élection d'un Vice-Président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire. Il élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président » ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets ;

Ces dispositions ainsi rappelées, le Conseil d'administration était amené à désigner les membres du bureau de vote pour les opérations de vote comme suit :

- le Président
- 2 assesseurs (au minimum)
- le secrétaire de séance

Le Président procède à l'appel à candidature.

Une fois les candidats enregistrés, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Les membres sont invités à déposer leurs enveloppes dans l'urne et à signer la liste d'émargement de cette élection.

Une fois le dépouillement terminé, le Président proclame les résultats du vote et le nom du Vice-Président délégué nouvellement élu au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :

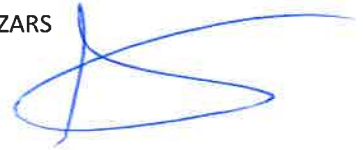
- procède à l'élection de Monsieur Clovis DESTREBECQ, Vice-Président délégué, à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Le Président du C.C.A.S. de Rodez


Aurore Albinet,
Directrice du CCAS

Stéphane MAZARS



Le Président certifie exécutoire la présente délibération

Transmise en Préfecture le

Publiée le

13 MAI 2026


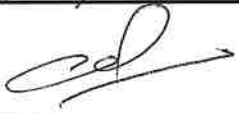



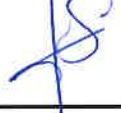
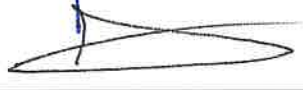


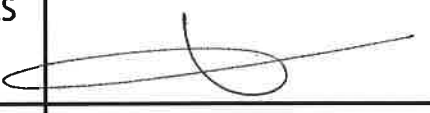
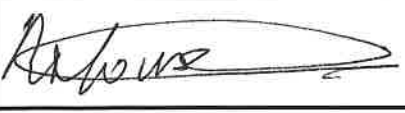
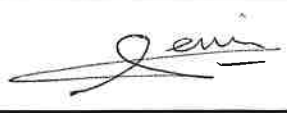

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du Jeudi 7 Mai 2026 à 14 h 30

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

FICHE D'EMARGEMENT

NOM - Prénom	SIGNATURE	POUVOIR A
M. Cyril BOUSQUET		
Mme Michèle CALMEL		
M. Clovis DESTREBECQ		
Mme Isabelle GARDAI KALB		
Mme Annick GINISTY ANDRIEU		
M. Serge JULIEN		
M. Stéphane MAZARS		
Mme Elodie MIQUEL		
M. Michel MIRMAN		
Mme Catherine PELAMOURGUES CANITROT		
M. Brice RAMONDENC		
Mme Laura RENIER		
Mme Agnès VALADIER	Excusée - Pouvoir à M. JULIEN	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n°2026.004 : CCAS - Election du Vice-Président délégué

.....
Date de décision: 07/05/2026

Date de réception de l'accusé 13/05/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20260507_004

Identifiant unique de l'acte : 012-261201073-20260507-20260507_004-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1 .1

Institutions et vie politique

Election executif

maire, adjoints, président, vices-présidents d'E.P. et d'E.P.C.I.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Délib. 2026.004 CCAS Election du Vice-Président délégué.pdf (99_DE-012-261201073-20260513-20260507_004-DE-1-1_1.pdf)